



**NOTE DE SYNTHÈSE
COMpte ADMINISTRATIF 2023
ET BUDGET PREVISIONNEL 2024**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 076-217604867-20240411-SYNTH_CA23_BP24-BF

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023

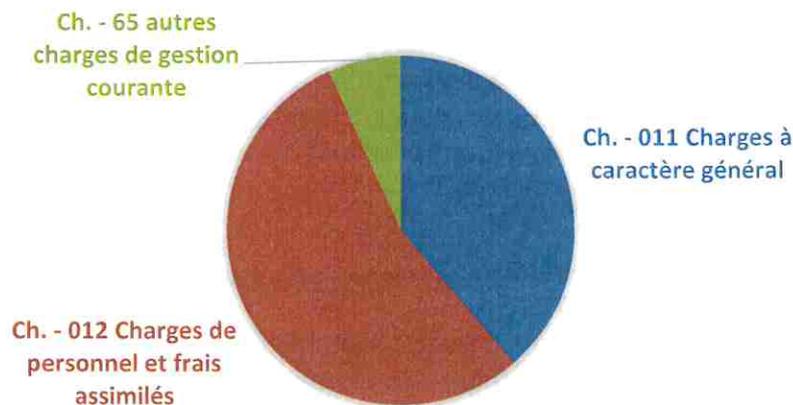
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le compte administratif de l'année 2023 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +14.64% (Total: 1 054 332.31€).

La hausse des charges de personnel représente : +11.17%. Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution.

Les charges à caractère général sont importantes (+22.56%) : certains postes tels que l'énergie, les études, les fournitures de voirie, l'entretien des bâtiments sont plus importants que l'année passée.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les autres charges de gestion courantes et les charges financières (intérêts d'emprunts) sont stables.

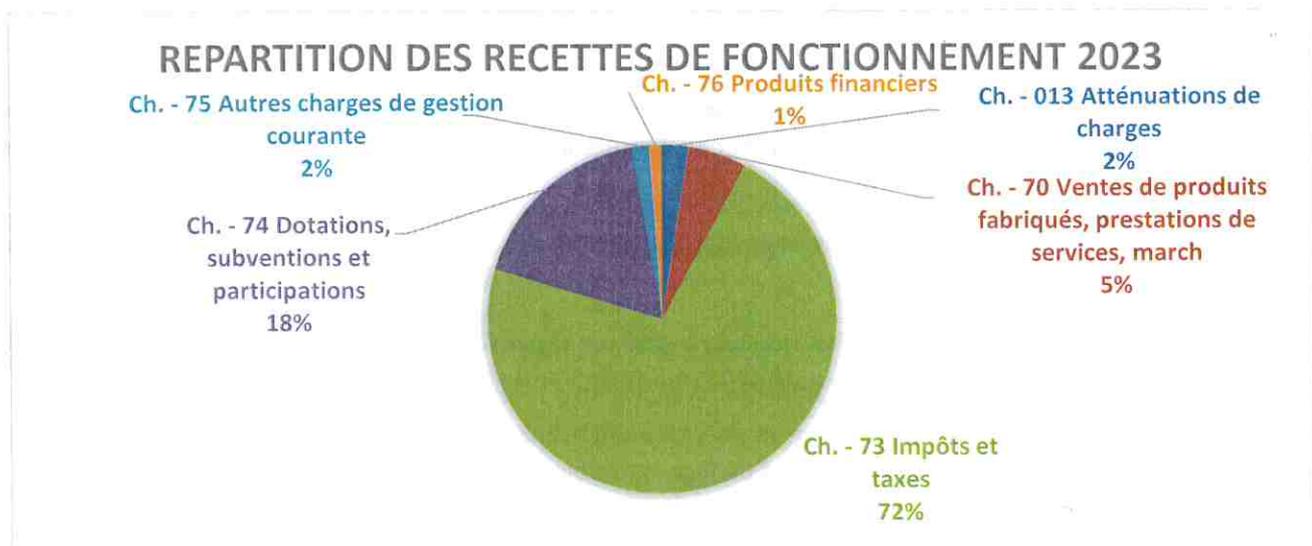
2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 diminuent de : -1.66% (Total : 1 025 754.78€).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes baissent légèrement de -0.77%. Légère baisse compensée par la légère hausse des dotations, subventions et participations (+0.86%)

72% des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'Etat.





3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le résultat de clôture en fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 188 188.84 € en prenant en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2022 (+211 471.47€), la part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023 (-987.29€) le résultat de l'exercice 2023 (-28 577.53€) et l'intégration du résultat du budget CCAS clôturé par délibération du 17/07/2023 (+6 282.19€). Le conseil municipal décide d'affecter la totalité en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2024.

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 181 906.65€. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 167 154.64€. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement est élevé en raison du reversement du budget du CCAS clôturé en 2023 d'une part, et de la diminution des charges exceptionnelles d'autre part.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Les acquisitions d'investissement sont les suivantes :

- matériel de cuisine pour 3 619.20 €TTC
- 3 589.10 €TTC pour une auto laveuse afin d'assurer l'entretien de la salle communale LUCY EUDES
- 1 680 €TTC pour un sécateur électrique au Service Technique afin de limiter les troubles musculosquelettiques (TMS) des agents

Ce qui représente un total de 8 888.30 €TTC

L'opération principale n'a pas été réalisée ou n'a pas pu débiter :

- Construction de la salle d'activité dont la dernière estimation faite en décembre 2023 s'élève à 278 250 €HT.

Cette construction peut être subventionnée à hauteur de 80% mais la collectivité doit avancer les fonds d'où le recours à l'emprunt.

Le capital de la dette remboursé en 2023 s'élève à 14 752.01€.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par les fonds propres de la collectivité.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2022, intégralement reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette : 211 471.47 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021, s'élève à 5 718.02€.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est excédentaire pour un montant de 38 355€. Le report de l'excédent d'investissement de l'année 2022 (1 012.71€) et le résultat de l'année 2023 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 39 367.71€, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2024.

II. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2024

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 208 858.19 €, pour un budget total de 1 208 858.19 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont en baisse du fait des départs d'agents prévus courant 2024 mais prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : sous-traitance du service paie au CDG76, revalorisation du point d'indice, assurance du personnel.

Les prévisions du niveau de charges générales sont en baisse mais tiennent compte du maintien à un niveau élevé de l'évolution des prix de l'énergie et de l'alimentaire.

Les charges courantes sont prévues en légère hausse.

Les charges financières sont prévues en baisse.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 107 440.23€ et figurera également en recettes d'investissement.

Les prévisions de dépenses réelles sont légèrement supérieures à celles inscrites au budget prévisionnel de 2023 qui avait fait l'objet de décisions modificatives en fin d'année pour pouvoir clôturer l'exercice. L'évolution constatée en 2023 a donc été prise en compte.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 208 858.19 €, pour un budget total de 1 208 858.19 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales est stable, la perception de certaines recettes étant incertaine (Redevances et droits des services périscolaires, Participation de la Caisse des Allocations Familiales).

Les recettes « dotations de l'Etat, subventions et participations » restent stables ainsi que les produits des services.

Les autres produits de gestion courante sont prévus avec une légère baisse (Revenus des immeubles : locations des salles communales).

Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Quelques projets engagés en 2023 comme l'acquisition de matériel informatique pour l'école (5 171.90€TTC) et l'installation de caméra autour de la mairie (5 343.60€TTC).

Plusieurs opérations ont été décidées en 2023 et vont se réaliser courant 2024 notamment la réalisation en sol souple pour une partie de la cour de récréation des primaires (devis à 9 160.06€HT)

La construction de la salle d'activité dont la dernière estimation faite en décembre 2023 s'élève à 278 250 €HT doit être votée par l'assemblée délibérante courant du premier semestre.

Le programme de travaux de l'année 2024 porte sur des projets structurants d'une part, et sur l'entretien des bâtiments d'autre part.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 287 410.06€HT soit environ 345 000€TTC. Le capital de la dette remboursé sera au minimum égal à 2023.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement (188 188.84 €). Le report de la section d'investissement atteint 39 367.71€.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 107 440.23€ et permet de financer 31.14% des opérations de 2024.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 200 000€TTC.

Des subventions sont à demander mais aucune notification à cet instant ne permet de les valoriser.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 116 913.40 €, soit une dette par habitant de 135.16 €. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, atteint un peu plus d'une année.

III. CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2024 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Orival,
Le 11 avril 2024

Le Maire



Daniel DUCHESNE